



RECU EN PREFECTURE

Le 24 juin 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200608-D0060901-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 juin 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 29 mai 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 4), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Pascal CURIE, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Danielle POISSENOT (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 8), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 4), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 12), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN (à compter de la question n° 12).

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Michel OMOURI, Mme Ilva SUGNY et M. Gérard VAN HELLE.

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT donne pouvoir à Mme Catherine COMTE DELEUZE (à compter de la question n° 8), M. Yves-Michel DAHOUI donne pouvoir à Mme Carine MICHEL, Mme Danielle DARD donne pouvoir à M. Pascal CURIE, Mme Béatrice FALCINELLA donne pouvoir à Mme Catherine THIEBAUT, M. Thierry MORTON donne pouvoir à Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 8), Mme Danielle POISSENOT à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 15), M. Dominique SCHAUSS donne pouvoir à M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET donne pouvoir à Mme Christine WERTHE, M. Michel OMOURI donne pouvoir à M. Jacques GROSPELLIN.

OBJET : 28. Ensemble immobilier Complexe de la City 7, avenue Louise Michel - Modificatif de l'état descriptif de division en volumes et cession d'un délaissé de voirie au profit de SEDIA

**Ensemble Immobilier Complexe de la City
7, avenue Louise Michel**
**Modificatif de l'état descriptif de division en volumes
et cession d'un délaissé de voirie au profit de SEDIA**

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

Par délibération en date du 12 octobre 2017 le Conseil Municipal a approuvé la cession au profit de M. SERTOUT Matthieu et de M. SERRI Sylvain d'un délaissé de voirie à détacher du lot volume 25 de l'ensemble Immobilier Complexe (EIC) de la City.

Ce lot volume n° 25 correspond à la voie de desserte Interne de l'ensemble immobilier, voie qui relève du domaine privé communal.

La transaction nécessitait au préalable de faire réaliser un modificatif de l'état descriptif de division en volume (EDDV).

Il a alors été décidé d'intégrer cette modification dans le cadre d'une démarche globale à l'échelle de l'ensemble immobilier visant à procéder à un recollement des limites physiques des constructions ainsi qu'à divers aménagements et réunions de volumes.

Le modificatif de l'EDDV a été réalisé par M. JAMEY, Géomètre Expert. Il est apparu à cette occasion que si l'emprise surfacique de la voie traversière appartenait bien à la Ville de Besançon, le volume de tréfonds et le volume aérien appartenaient à SEDIA.

Par conséquent, il est apparu nécessaire de procéder en deux temps : la vente par la Ville de Besançon au profit de SEDIA du lot volume 65 nouvellement créé par subdivision du lot volume 25 puis la vente par SEDIA dudit bien à MM. SERTOUT Matthieu et SERRI Sylvain aux mêmes charges et conditions.

Conformément à l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi la Direction de l'Immobilier de l'Etat en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale du lot à céder. Cette estimation en date du 20 mai 2020 a été fixée à 75 €/m² cessible.

Les modalités de la transaction à intervenir sont donc les suivantes :

- cession par la Ville de Besançon à SEDIA du lot volume 65, lui-même issu pour partie du lot volume 25, au prix de 4 200 €, ledit lot volume représentant les futures parcelles IK numéros 455 et 456 d'une superficie totale de 56 m²,
- frais d'acte à charge de l'acquéreur.

A charge pour SEDIA de vendre aux mêmes prix, charges et conditions, et donc sans profit pécuniaire, lesdites parcelles au profit de M. SERTOUT Matthieu et M. SERRI Sylvain ou toute autre personne physique ou morale qu'il pourrait se substituer.

Les terrains cédés sont enregistrés à l'inventaire comptable sous le n° Bat-p 548-07.

La recette de 4 200 € sera imputée au chapitre 77.824.775.501.30100.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de modificatif de l'état descriptif de division en volume de l'EIC La City,
- d'autoriser la vente au profit de SEDIA, aux charges et conditions ci-dessus énoncées, des parcelles cadastrées sections IK n° 455-456,
- de dire que cette délibération annule et remplace celle du 12 octobre 2017.

MM. BODIN (2), SCHAUSS et LEUBA, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 4